
CONDITIONS GÉNÉRALES

Contenu

- Article 1 : Application / Général
- Article 2 : Définitions
- Article 3 : Identité entrepreneur / votre contractant
- Article 4 : L'offre / Les commandes
- Article 5 : Les prix
- Article 6 : La convention
- Article 7 : Payement
- Article 8 : Commande et livraison
- Article 9 : Réserve de propriété
- Article 10 : Réclamations et prescription
- Article 11 : Responsabilité
- Article 12 : Force majeure
- Article 13 : Droit référentiel
- Article 14 : Litiges et législation applicable
- Article 15 : Droits de propriété / Copyright
- Article 16 : Lieu d'enregistrement et version applicable

ARTICLE 1 : APPLICATION / GÉNÉRAL.

Les présentes conditions s'appliquent, avec exclusion de toute autre condition, à toute offre et convention entre Mutsaers Textiles B.V. et toute contrepartie, à laquelle Mutsaers Textiles B.V. a déclaré l'application des présentes conditions, dans la mesure où les parties ne dérogent pas des présentes conditions de façon expresse et par écrit. Les présentes conditions sont également applicables à toutes les conventions conclues avec Mutsaers Textiles B.V. pour l'exécution desquelles une tierce partie doit être engagée. Les dérogations éventuelles aux présentes conditions générales ne sont valables que dans le cas où celles-ci ont été convenues par écrit. Dans le cas où l'une ou plusieurs des clauses des présentes conditions générales se trouvaient être nulles ou annulées, les autres clauses des présentes conditions générales demeureront entièrement applicables. Mutsaers Textiles B.V. et la contrepartie entreront alors en concertation pour définir de nouvelles clauses en remplacement des clauses annulées ou supprimées, dans la mesure où l'objectif et l'intention de la clause originale sont respectés. Au cas où il existe un doute concernant l'interprétation d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales, cette interprétation doit se faire "dans l'esprit" des présentes conditions. Aucun droit ne peut être tiré des en-têtes des articles. Ces en-têtes sont seulement destinés à indiquer le contenu des clauses des présentes conditions générales.

ARTICLE 2 : DÉFINITIONS

Dans les présentes conditions générales, les termes suivants sont utilisés dans le sens suivant, sauf mention différente expresse. Mutsaers Textiles B.V.: Mutsaers Textiles B.V. et ses entreprises liées.

Convention : la convention entre Mutsaers Textiles B.V. et sa contrepartie : la partie qui est, sur la base d'une offre ou d'un devis de Mutsaers textiles B.V. le mandataire ou l'acheteur de marchandises de Mutsaers Textiles B.V.

ARTICLE 3 : IDENTITÉ ENTREPRENEUR

Mutsaers Textiles B.V.
Technopol 29
5026 SB Tilburg
Les Pays-Bas
Tel.: +31 (0) 13 535 10 25
Fax : +31(0) 13 535 67 00
E-mail: info@mutsaerstextiles.nl

KvK nr.: 18033726

BTW nr.: NL008842619B01

IBAN nr.: NL15RABO0316683736

ARTICLE 4 : L'OFFRE / LES COMMANDES

4.1 Toutes les offres et tous les devis de Mutsaers Textile B.V. sont sans engagement, à moins que ceci soit convenu autrement de façon expresse et par écrit. Mutsaers Textiles B.V a le droit de modifier et d'adapter l'offre à tout moment.

4.2 Les erreurs évidentes ou les fautes évidentes n'engagent pas Mutsaers Textiles B.V.

4.3 Dans le cas où Mutsaers Textiles B.V. a donné ou montré à la contrepartie un échantillon, un rapport, une esquisse, un modèle, un concept, un dessin etc. ceux-ci ne sont qu'une indication, sauf convention expresse que le résultat de la convention y correspondra. Le matériel de promotion fourni par ou au nom de Mutsaers Textiles B.V. est toujours indicatif. La contrepartie ne pourra pas en tirer des droits ou des défenses. Il n'est pas non plus possible de formuler une réclamation contre Mutsaers Textiles B.V. sur leur consultation ni sur la réalisation de travaux à base dudit matériel.

4.4 La contrepartie accepte que Mutsaers Textiles B.V. ne garantit que les couleurs, les tissages et les matériaux correspondant aux produits finaux livrés. Mutsaers Textiles B.V. n'est donc pas responsable des déviations.

4.5 La contrepartie accepte que le tissu puisse être souillé par ou pendant le transport, le traitement ou l'emballage. Mutsaers Textiles B.V. n'en accepte pas la responsabilité.

4.6 Toutes les pièces fournies par Mutsaers Textiles B.V. comme les rapports, les concepts, les esquisses, les dessins, les échantillons, le matériel de promotion etc. sont exclusivement destinées à être utilisées par la contrepartie et ne peuvent pas être reproduites, publiées ou portées à la connaissance d'une tierce partie sans un accord préalable de la part de Mutsaers Textiles B.V., sauf si la nature des pièces fournies a un autre objectif.

ARTICLE 5 : LES PRIX

5.1 Tous les prix sont indiqués en euros (€) hors la TVA néerlandaise légale et à l'exclusion des autres réductions et impositions éventuelles. Dans le cas où des facteurs de coût comme les droits d'importation ou d'autres taxes imposées par les administrations sont modifiés après la conclusion de la convention, non prévisibles par Mutsaers Textiles B.V. lors de la conclusion de la convention, Mutsaers Textiles B.V. a le droit de facturer l'augmentation de ses prix.

5.2 Les prix indiqués en ligne et les prix réels mentionnés sur la confirmation de la commande et/ou la facture peuvent différer par client.

5.3 Les frais d'expédition sont indiqués de façon transparente à la contrepartie sur la facture après confirmation de la commande.

5.4 Tous les prix sont sous réserve d'erreurs d'impression et d'erreurs typographiques. Aucune responsabilité n'est acceptée pour ces erreurs. En cas de telles erreurs, cela veut dire que Mutsaers textiles B.V. n'est pas obligée de fournir le produit pour le prix erroné.

ARTICLE 6 : LA CONVENTION

6.1 La convention est conclue au moment de l'acceptation par la contrepartie de l'offre et des conditions formulées par Mutsaers Textiles B.V. dans ce cadre, ou bien au moment où Mutsaers Textiles B.V. met la commande en exécution.

6.2 Dans le cas où la contrepartie a accepté l'offre par voie électronique, Mutsaers Textiles B.V. confirme la réception et l'acceptation de l'offre par voie électronique. Tant que la réception de ladite acceptation n'a pas été confirmée par Mutsaers Textiles B.V., la contrepartie pourra encore résilier la convention.

6.3 Toute convention est conclue sous la condition suspensive que nos articles sont suffisamment disponibles. Mutsaers Textiles B.V. peut donc renoncer aux suites de la commande, si l'article commandé n'est pas en stock ou lorsque l'article commandé est livré plus tard. Dans le cas où Mutsaers Textiles B.V. n'exécute pas la commande ou livre la commande plus tard, elle n'est pas responsable d'une fourniture non effectuée ou en retard, ni des dommages consécutifs éventuels. Dans le cas où la commande ne peut être livrée à temps, la contrepartie a le droit d'annuler la commande par écrit, si la livraison attendue dépasse un délai de 14 jours après la date prévue d'origine. L'annulation doit alors intervenir dans les 24 heures après la notification de la livraison en retard.

6.4 La contrepartie est toujours liée par la convention, même lorsqu'elle a été conclue oralement ou par e-mail.

6.5 Mutsaers Textiles B.V. a le droit de suspendre l'exécution d'une commande ou de la refuser lorsque les conditions qu'elle a posées ne sont pas toutes respectées dans les délais. Ceci peut être le cas, mais pas exclusivement, lorsque la contrepartie se fait passer pour une entreprise, par exemple en remplissant des données inexactes, comme un numéro de TVA, ce qui peut donner lieu à une revendication de prix de gros.

ARTICLE 7 : PAYEMENT

7.1 Sauf convention expresse écrite, le paiement doit être effectué dans les 30 jours suivant la date de la facture, dans la monnaie de la facture.

7.2 Les éventuelles réclamations ne dispensent pas la contrepartie du paiement dans le délai fixé au paragraphe 1.

7.3 Tous les frais liés au recouvrement des factures, tant judiciaires qu'extra-judiciaires, sont pour le compte de la contrepartie. Les frais de recouvrement extra-judiciaires s'élèvent en tout cas à 15% du montant dû, avec un minimum de 500 euros. Dans le cas où la contrepartie ne paye pas une facture dans le délai imparti, la contrepartie est légalement en défaut. La contrepartie doit alors des intérêts à hauteur de 1% par mois, sauf si les intérêts commerciaux réels sont plus élevés : les intérêts commerciaux légaux seront alors dus.

7.4 A défaut d'un paiement dans les délais, Mutsaers Textiles B.V. a le droit de résilier la convention et de réclamer des dommages-intérêts, où toutes les créances de Mutsaers Textiles B.V. envers la contrepartie seront immédiatement exigibles sans autre mise en demeure. Par conséquent, Mutsaers Textiles B.V. à l'article 9, puis en particulier à 9.1. sur lequel il peut être invoqué la réserve de propriété et le droit de récupérer les marchandises livrées.

ARTICLE 8 : COMMANDE ET LIVRAISON

8.1 Les délais indiqués par Mutsaers Textiles B.V. sont toujours mentionnés à titre indicatif. En cas d'un dépassement, Mutsaers Textiles B.V. doit être mise en demeure, et bénéficier d'un délai raisonnable pour encore donner exécution à la convention.

8.2 Mutsaers Textiles B.V. incorporera de son mieux la commande dans son planning. Les éventuels retards entre la réception de la commande et son traitement ne conduiront jamais à la responsabilité de Mutsaers Textiles B.V.

8.3 La livraison est toujours effectuée à partir du magasin de Mutsaers Textiles B.V. sauf convention différente expresse. Dans le cas où Mutsaers Textiles B.V. transporte les marchandises à la demande de la contrepartie, les frais et les risques de perte, de retard, de dommages et/ou de vol sont intégralement pour le compte de la contrepartie.

8.4 A partir du moment de la livraison juridique et/ou effective, le risque de dommages et/ou perte des produits repose chez la contrepartie, sauf convention différente expresse.

8.5 En cas de retard d'achat de marchandises, celles-ci peuvent être stockées par Mutsaers Textiles B.V., sans qu'elle n'en ait l'obligation, et sans qu'elle ne supporte la responsabilité de perte ni de retard quant à la livraison ou au chargement, les dommages et/ou la perte à ses risques et périls. Au cas où Mutsaers Textiles B.V. décide de stocker les marchandises, les frais liés sont pour le compte de la contrepartie. Lesdits frais sont calculés selon les tarifs habituels alors en vigueur pour le stockage, comme appliqués chez les entreprises de stockage et de transbordement dans la région de Tilburg. La contrepartie a l'obligation d'assurer les marchandises et de les maintenir assurées.

ARTICLE 9 : RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

9.1 La propriété de toutes les marchandises livrées et/ou vendues par Mutsaers Textiles B.V. demeure chez Mutsaers Textiles B.V. tant que la contrepartie n'aura pas payé en entier ou en partie la créance de Mutsaers Textiles B.V. au titre de cette convention ou de toute autre convention en connexion, y compris le manque de la contrepartie quant au paiement de pénalités, d'intérêts et de frais, les frais judiciaires et extra-judiciaires, les frais de stockage, de dévaluation et autres.

9.2 La contrepartie est tenue de stocker les marchandises livrées sous la réserve de propriété de façon séparée et de les marquer en tant que telles. Il est donc formellement interdit à la contrepartie de mélanger les marchandises livrées sous cette réserve de propriété avec d'autres marchandises. La contrepartie n'a pas l'autorisation de mettre en gage les marchandises qui tombent sous la réserve de propriété, ni de les grever de toute autre manière qui soit.

9.3 Dans le cas où une tierce partie veut saisir ou effectuer et fonder des droits sur les marchandises livrées sous la réserve de propriété, la contrepartie a l'obligation d'en informer Mutsaers Textiles B.V. immédiatement par écrit.

9.4 Dans le cas où Mutsaers Textiles B.V. veut exécuter ses droits de propriété indiqués dans le présent article, la contrepartie donne l'autorisation par anticipation et de façon irrévocable à Mutsaers Textiles B.V. et aux tiers désignés par celle-ci d'avoir accès aux endroits où se trouvent les propriétés de Mutsaers Textiles B.V. et de reprendre les marchandises en question.

9.5 Dans le cas où la contrepartie entrera en défaut quant au respect des sujets auxquels elle est tenue envers Mutsaers Textiles B.V., ladite contrepartie est responsable de tous les dommages (y compris les frais) causés du côté de Mutsaers Textiles B.V., de façon directe ou indirecte.

9.6 En cas de non-respect des obligations de la présente clause, la contrepartie doit à Mutsaers Textiles B.V. une pénalité dont le montant égale la valeur des marchandises livrées sous réserve de propriété, majorée de 15%.

ARTICLE 10 : RÉCLAMATIONS ET PRESCRIPTION

10.1 Toute réclamation doit être adressée à Mutsaers Textiles B.V. sous forme écrite. Les réclamations concernant les défauts visibles doivent être notifiées le plus rapidement possible auprès de Mutsaers B.V., mais dans tous les cas dans les 5 jours ouvrables après réception des marchandises ou après livraison, avec une description précise des défauts. Les défauts non visibles doivent être notifiés dans les 5 jours ouvrables après la découverte du défaut ou dans les 5 jours ouvrables après le moment où le défaut aurait dû être constaté raisonnablement. La contrepartie est tenue de vérifier les marchandises immédiatement à la livraison quant à leur qualité, leur quantité et leur nature.

10.2 Tout droit de réclamation échoue lorsque Mutsaers Textiles B.V. ne reçoit pas la possibilité de vérifier ou de faire vérifier les réclamations quant à leur bien-fondé dans les 14 jours après leur notification.

10.3 Les réclamations concernant une facture reçue doivent être notifiées auprès de Mutsaers Textiles B.V. par écrit dans les 14 jours suivant la date de facturation.

10.4 Les retours suite à des réclamations peuvent uniquement être effectués après l'accord préalable écrit de la part de Mutsaers Textiles B.V.

10.5 Par dérogation aux délais de prescription légaux, le délai de prescription de l'ensemble des créances et des défenses envers Mutsaers Textiles B.V. et des tiers engagés par Mutsaers Textiles B.V. pour l'exécution de la convention s'élève à une année.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉ

11.1 Dans le cas où Mutsaers Textiles B.V. est responsable, cette responsabilité est limitée à ce qui a été stipulé dans la présente clause.

11.2 Mutsaers Textiles B.V. n'est pas responsable de dommages, de quelle nature qu'ils soient, qui sont la conséquence du fait que Mutsaers Textiles B.V. s'est basée sur des données incorrectes et/ou incomplètes fournies par la contrepartie.

11.3 Dans le cas où Mutsaers Textiles B.V. est responsable de quelconque dommage, sa responsabilité se limite à la partie maximale de la commande / de la convention en rapport avec sa responsabilité.

11.4 En dérogation de ce qui a été indiqué au paragraphe 3 du présent article, en cas d'une convention avec une durée qui dépasse les six mois, la responsabilité est toujours limitée à la valeur facturée pour six mois.

11.5 Dans tous les cas, la responsabilité de Mutsaers Textiles B.V. est toujours limitée au montant reversé par son assureur, le cas échéant.

11.6 Par dommages directs, on entend : Les frais raisonnables pour déterminer la cause et l'importance des dommages, tant que cette détermination concerne les dommages dans le sens des présentes conditions ; les frais raisonnables éventuels engagés pour faire correspondre la prestation déficitaire de Mutsaers Textiles B.V. à la convention, dans la mesure où celle-ci peut être reprochée à Mutsaers Textiles B.V. ; les frais raisonnables, engagés pour prévenir ou limiter les dommages, dans la mesure où la contrepartie démontre que ces frais ont causé une limitation des dommages directs comme voulu par les présentes conditions générales.

11.7 Mutsaers Textiles B.V. n'est jamais responsable des dommages indirects, y compris les dommages consécutifs, les bénéfices non perçus, les économies manquées et les dommages suite à une stagnation de l'entreprise.

11.8 Mutsaers Textiles B.V. n'est jamais responsable de dommages de quelque nature, y compris les irritations et l'hypersensibilité, causés par le contact avec ses produits (livrés ou pas).

11.9 Les restrictions concernant la responsabilité pour les dommages directs contenues dans les présentes conditions ne s'appliquent pas lorsque les dommages sont la conséquence d'une intention ou d'une faute grave de la part de Mutsaers Textiles B.V. ou de ses dirigeants subordonnés.

ARTICLE 12 : FORCE MAJEURE

12.1 On entend par force majeure toute circonstance imprévisible qui cause l'empêchement de l'exécution de la convention, dans la mesure où ces circonstances ne peuvent être évitées par Mutsaers Textiles B.V. et qu'elles ne peuvent lui être portées en compte sur la base de la législation, de la convention ou des conventions sociales.

12.2 Par force majeure, on entend aussi les maladies ou les grèves du personnel et les retards causés par une livraison tardive de matériaux et/ou de marchandises à Mutsaers Textiles B.V., dans la mesure où ces retards ne sont pas imputables aux circonstances que Mutsaers Textiles B.V. aurait pu prévenir ou qu'elle aurait dû prévoir.

12.3 Dans le cas où il est question de force majeure dans une situation donnée, Mutsaers Textiles B.V. est déchargée de ses obligations. Toutefois, Mutsaers Textiles B.V. conserve le droit à la compensation des marchandises déjà livrées dans la mesure où celles-ci ont été livrées avant que la contrepartie n'ait profité des livraisons effectuées.

ARTICLE 13 : DROIT DE RÉTENTION

Mutsaers Textiles B.V. a le droit de garder avec soi des affaires de la contrepartie pour une sécurité additionnelle du respect de la part de la contrepartie de tout ce dont Mutsaers Textiles B.V. est compétente envers la contrepartie.

ARTICLE 14 : LITIGES ET DROIT APPLICABLE

14.1 Le droit néerlandais s'applique à l'ensemble de conventions conclues par Mutsaers Textiles B.V.

14.2 Tous les litiges suite à un acte illicite entre Mutsaers Textiles B.V. et la contrepartie seront exclusivement soumis au juge compétent de l'arrondissement de Zeeland-West-Brabant à Breda aux Pays-Bas, aussi lorsque la contrepartie est installée à l'étranger ou lorsqu'elle y a sa résidence, sauf en cas de directive légale différente et expresse. Mutsaers Textiles B.V. a néanmoins le droit de faire juger le litige par le juge qui est à la compétence de prendre connaissance du litige, selon les règles de concurrence normales du droit de procès civil néerlandais et/ou les conventions internationales.

14.3 L'application de la Convention de Vienne est expressément exclue.

ARTICLE 15 : DROITS DE PROPRIÉTÉ / COPYRIGHT Tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle, y compris entre autres les droits d'auteur et les droits de marque de tous les textes, les images, les sons, les logiciels et les autres données, sont la propriété de Mutsaers Textiles B.V. ou sont incorporés avec l'autorisation expresse du propriétaire concerné. Il est interdit de les copier, de les reproduire ou de les utiliser de toute autre manière sans l'autorisation au préalable de la part de Mutsaers Textiles B.V.

ARTICLE 16 : LIEU D'ENREGISTREMENT ET VERSION APPLICABLE

16.1 Les présentes conditions sont déposées à la Chambre de Commerce du Est-Brabant.

16.2 A tout moment, Mutsaers Textiles B.V. a le droit de modifier unilatéralement les présentes conditions générales.

16.3 La dernière version ou la version en vigueur au moment de la conclusion de la relation légale avec Mutsaers Textiles B.V. est toujours applicable.

16.4 Pour leur interprétation, la version néerlandaise des présentes conditions générales est toujours

déterminante.